

Secrétaire (Gestion Fiscale) : Florence Leclercq - SIE La Rochelle Ouest - Tél / 05.46.27.58.04
Secrétaire adjoint (Gestion Publique) : Laurent Lespinasse -DDFIP - B.I.L. Tél : 05.46.00.39.53
Trésorière (Gestion Publique) : Claudine Gautronneau - Très Rochefort Municipale Tél / 06.37.01.35.17
Trésorière adjointe (Gestion Fiscale) : Maguy Guillard - SIE Marennes - Tél / 05.46.85.83.58

C.A.P Locale Catégorie C du 16/03/2011

Ces tableaux sont des propositions de la Direction Locale, les propositions devront être validées par une CAP Centrale le 23 Juin prochain. Les nominations seront faites avec effet rétroactif au 1er janvier 2011.

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAP 1ère Classe

Le nombre d'emplois pour 2011 est de 11,60 – il est demandé de classer 13 Agents AAP 2ème classe.

RANG DE CLASSEMENT	NOM
1	BEDON JOSETTE
2	SARRETTE JACKY
3	KLEIN BERNARD
4	VASLET ODILE
5	CASTEL FRANCOISE
6	NICOLAS SYLVIE
7	GAUTRONNEAU CLAUDINE
8	ROUX BEATRICE
9	BOCQUIER CHRISTINE
10	BAILLARGUET NADEGE
11	SONNETTE NATHALIE
12	ECALE CATHERINE
13	MOQUETTE NATACHA

Les critères retenus sont :

- Etre agent AAP2 ayant atteint le 6ème échelon depuis au moins 2 ans
- Tous les agents de 58 ans et plus au 31 décembre 2010
- Avoir été classé en 2010

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAP 2ème Classe

Le nombre d'emplois est de 4,99 – il est demandé de classer 6 agents AA1.

Les critères retenus sont :

- Etre agent AA 1ère classe au 5ème échelon et justifiant de 6 ans d'ancienneté de service
- les conditions sont appréciées au 31/12/2010

RANG DE CLASSEMENT	NOM
1	SAVARIT ALEXANDRA
2	BENOIT ARNAUD
3	VANEY MARC
4	BOURREAU MELISSA
5	BORDELAIS LAURENT
6	DURAND MARYLENE

VOTE FO : CONTRE

Le vote CONTRE est un vote de principe car FO DGFIP revendique l'établissement des tableaux d'avancement uniquement au niveau central.

Vos délégués en C.A.P: *Noëlle Lemercier, Claudine Gautronneau, Maxime Navazo, Benjamin Essayan.*

Infos diverses :

Sur demande des représentants de FO DGFIP, le mouvement de mutation concernant Patrick Lebrun au 1^{er} Avril 2011 a été modifié. En effet, un agent de Saintes Municipale ayant refusé sa mutation vers la Gironde, nous avons souhaité, sur accord de Patrick Lebrun, qu'il soit affecté sur le SIP de Saintes plutôt qu'à la trésorerie Municipale de Saintes. Ceci permet de combler partiellement le sous-effectif du SIP de Saintes.

L'ensemble des représentants a voté « pour ».